\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Ville) (Date)

Direction de l’école (centre)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Sujet : Tâche-COVID**

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de constituer une tâche représentative du travail effectué, de prendre en considération les éléments de la convention collective et ceux de la conjoncture, notamment celle de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que du temps dans la tâche doit être inscrit en suivi à l’encadrement, en travail individuel et dans le bloc résiduel (dans les autres fonctions);

CONSIDÉRANT que les directives ministérielles, dans la lettre du ministre du 18 août 2021, nous préviennent que des aménagements doivent être faits à l’occasion du retrait de certains élèves du groupe;

CONSIDÉRANT que dans cette même lettre, des directives sont nommées quant aux obligations de basculer en mode virtuel en 48h si la classe ferme;

CONSIDÉRANT que le tutorat est une mesure qui sera toujours en place pour l’année 21-22 et que cette mesure demande du temps à l’enseignante et à l’enseignant;

CONSIDÉRANT que le passeport vaccinal est une mesure qui sera exigée dans certaines circonstances et que les enseignantes et les enseignants devront très possiblement participer à cette nouvelle mesure;

CONSIDÉRANT que tous les changements, les ajouts, les modifications qui ont eu lieu en 2020-2021 ont occasionné un surplus de tâche pour les enseignantes et les enseignants sans être compensés ou rémunérés ou reconnus dans la très grande majorité des cas;

Il est proposé que :

(*Choisir, ensemble, ce qui convient. Voici de exemples : retirer ou réduire le nombre de minutes de comités, retirer ou réduire le nombre de minutes de*

*rencontres cycles, augmenter le nombre de minutes de suivi à l’encadrement, remplacer le nombre de minutes de rencontres cycle par des minutes « covid », …*)

Il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, appuyé(e) par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

que les aménagements ci-haut mentionnés soient appliqués lors de la confection des tâches 2021-2022.

Adoptée à l’unanimité.

Proposition remise séance tenante.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président(e) du CPE Secrétaire du CPE

c.c. APL

Centre de services scolaire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Ville) (Date)

Direction de l’école (centre)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Sujet : Dépassement de la tâche**

CONSIDERANT que le temps alloué à la tâche du personnel enseignant puisse dépasser ;

Il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, appuyé(e) par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

que les enseignantes et les enseignants, qui notent un dépassement de la tâche, le signalent promptement à la direction de l’école dans le but de trouver des aménagements satisfaisants (compensation en temps, paiement, réaménagement de la tâche). L’objectif étant que les enseignantes et les enseignants puissent accomplir l’ensemble des tâches et des responsabilités qui leur sont confiées (TE + TC) à l’intérieur de la tâche.

Adoptée à l’unanimité.

Proposition remise séance tenante.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président(e) du CPE Secrétaire du CPE

c.c. APL

Centre de services scolaire